# CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LES LIVRAISONS EN FRANCE METROPOLITAINE

**Applicables à compter du 1er novembre 2025**

## 1 – APPLICATION

**Les présentes conditions générales s'appliquent à toute commande passée à notre société ou à toute autre société de distribution affiliée au réseau Coup de Pates, pour une livraison en France métropolitaine.** Elles prévalent sur toutes dispositions contraires ou incompatibles non expressément acceptées par notre société, y compris sur les conditions d'achat ou tous autres documents émanant du client. Aucune tolérance sur l'application des présentes conditions ne peut valoir renonciation à nous en prévaloir ultérieurement.

## 2 - COMMANDES

**2.1** Les commandes des clients doivent être passées par téléphone, par télécopie ou par mail via notre site Internet. Elles sont fermes pour le client dès leur saisie dans notre système informatique et ne peuvent être annulées ou modifiées postérieurement par le client.
Les commandes doivent être passées au plus tard à 12 heures la veille du jour de livraison prévu. L'indisponibilité d'un produit, pour quelque raison que ce soit, ne peut ouvrir droit à indemnité de notre part.
**2.2** Toute commande doit être passée pour une livraison en une seule fois et en un seul lieu de livraison.
**2.3** L'acceptation d'une commande peut être subordonnée à la constitution de garanties de la part du client. Nous nous réservons notamment le droit de fixer un en-cours maximum.
**2.4** Sauf engagement écrit de notre part sur un délai de prévenance minimum, nous nous réservons le droit de suspendre ou arrêter toute référence de produits avec un préavis raisonnable, ce préavis pouvant être réduit en cas d'insuffisance de stock ou difficulté d'approvisionnement, sans que le client puisse réclamer une quelconque indemnisation.

## 3 - PRIX

Nos produits sont facturés sur la base du tarif en vigueur à la date de la commande. Les prix de vente sont indiqués sur nos catalogues produits mais sont susceptibles de modification selon les conditions du marché. Nos prix tarifs sont indiqués hors taxes et incluent le prix du transport pour toute commande d'un montant minimum de 200 euros hors taxes, sauf pour les livraisons dans certains départements présentant des difficultés logistiques particulières (stations de ski notamment) et la Corse pour lesquelles le transport est facturé en plus.
Pour les commandes d'un montant inférieur à 200 euros hors taxes, une participation aux frais de livraison sera demandée.
Par ailleurs, dans le cadre de notre démarche RSE, une participation forfaitaire aux frais sera appliquée pour chaque livraison. Cette participation est révisée mensuellement en prenant en compte la variation de l'indice CNR Gazole et lors des évolutions de l'écocontribution sur les emballages.
Conformément aux dispositions de l'article L441-1-1 du Code de commerce, notre société intervenant en qualité de grossiste, nous ne sommes pas tenus d'indiquer le pourcentage de matière première agricole entrant dans la composition de nos produits. Cependant, ayant le souci de maintenir une rémunération suffisante à nos fournisseurs indirects de produits agricoles, les prix de nos Produits alimentaires, intégrant des produits agricoles, sont déterminés en tenant compte des indicateurs économiques disponibles pour la filière de ces produits. Ces indicateurs sont listés en annexe des présentes conditions générales.

## 4 – LIVRAISON-RECLAMATIONS

La livraison s'entend de la sortie des produits du camion du transporteur ou de la sortie des entrepôts en cas d'enlèvement par le client.
La livraison est effectuée conformément aux modalités convenues avec le client. Toutefois, nous nous réservons le droit de suspendre, différer ou refuser la livraison si les conditions de sécurité nécessaires à la protection de notre personnel ou de celle de nos prestataires ne sont pas respectées sur le lieu de livraison.
Le non-respect des délais de livraison ne permet pas l'annulation de la commande ou des commandes en cours et n'ouvre droit à aucune indemnité pour le client.
En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs produits commandés, nous en avisons le client et sommes autorisés à procéder à des livraisons partielles sans indemnité.
Les poids de nos produits peuvent varier dans la limite des tolérances définies par le décret et de l'arrêté 78-166 sans indemnité.
**Les produits doivent être vérifiés à la réception en présence du chauffeur et faire l'objet de réserves sur le bon de livraison ou sur l'outil de digitalisation présenté (pad), et ce quel que soit le mode de remise des produits et la personne qui les reçoit pour le compte du client. Le défaut de signature, par le client, du bon de livraison ou outil de digitalisation présenté sera considéré comme une acceptation sans réserve du client.**
Les avaries ou vices (autres, notamment, que ceux liés à la température) qui ne peuvent être raisonnablement décelés à la livraison, devront, pour être pris en compte par notre société, faire l'objet d'une réclamation écrite par e-mail dans un délai maximum de 3 jours ouvrés à compter de la livraison.
Le client doit fournir tout justificatif de la réalité des vices ou avaries déclarés et nous laisser toute facilité pour procéder à leur constatation. Il incombe également au client d'exercer ses recours contre le transporteur, conformément aux articles L.133-3 et suivants du code de commerce. A défaut de réserves ou réclamations formulés dans le respect des conditions ci-dessus, aucune réclamation ne pourra plus être acceptée.

## 5 - DELAIS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

**5.1** Les factures sont payables par prélèvement automatique à 7 jours nets.
**5.2** Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.
**5.3** Aucune contestation de nos factures ne pourra être acceptée au-delà du délai de 30 jours suivant leur émission.
**5.4** Conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil, la seule exigibilité de nos créances vaut mise en demeure de payer et fait notamment courir les intérêts de retards légaux au-delà des pénalités de retard visées ci-après.
En cas de défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, nous nous réservons le droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de tous dommages-intérêts qui pourraient être réclamés :
- de constater la résolution de plein droit de la commande concernée et de toutes les autres commandes en cours ;
- d'exiger le paiement immédiat de toutes sommes restant dues à notre société ;
- de suspendre l'exécution de toutes commandes ou livraisons en cours ;
- d'exiger le paiement comptant avant livraison de toute nouvelle commande.

Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée par décret à 40 euros par facture, ainsi que l'application de pénalités de retard au taux "REFI" de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, calculées par jour de retard à compter de l'échéance de la facture. Ces pénalités et indemnités pourront être compensées avec toute somme due au client.
Tous les frais de recouvrement (frais de retour d'impayé, honoraires d'avocats ou d'huissiers…) seront par ailleurs refacturés au client sur justificatif.
**5.5** Les paiements partiels sont réputés s'imputer en priorité, dans l'ordre, sur les pénalités de retard, les intérêts, puis les créances les plus anciennes.

**6 - GARANTIE DES PRODUITS**

Nous garantissons que nos produits répondent aux caractéristiques décrites dans nos catalogues, guides d'utilisation, modes d'emploi ou emballages, qu'ils ont été maintenus, jusqu'à leur livraison au sens de l'article 4, à la température requise et sont conformes aux normes sanitaires et vétérinaires en vigueur.

**La garantie est exclue et notre responsabilité ne peut être mise en cause en cas de défectuosité résultant (i) d'un usage des produits non conforme à nos préconisations ou au-delà de leur date limite de conservation (ii) du défaut de conservation des produits par le client et dans les conditions requises, notamment de température (iii) d'une modification de toute nature de nos produits (notamment par incorporation ou mélange avec un autre produit) opérée par le client et non expressément autorisée par nos guides d'utilisation, modes d'emploi ou emballages.**

**Notre garantie s'applique pour les utilisations de nos produits expressément définies dans notre documentation, tout autre usage étant laissé à l'appréciation du client qui, en sa qualité de professionnel, est seul juge et responsable de l'usage qu'il en fait.**

**Hors les cas visés à l'article Livraison, toute réclamation au titre de la garantie de nos produits, y compris en cas de vice caché, devra, pour être prise en compte, nous être adressée par email et courrier recommandé avec A.R. dans un délai maximum de 2 jours ouvrés à compter de la découverte de la défectuosité.**

Pour que sa réclamation soit prise en compte le client doit fournir tous justificatifs de la réalité des vices ou avaries et nous laisser toute facilité pour les constater.

**7 - CONSEQUENCES DES RECLAMATIONS / RESPONSABILITE**

**Notre responsabilité est limitée, à notre choix, au remboursement du prix des produits ou à leur remplacement, moyennant restitution, à notre demande, des produits concernés. Nous ne pourrons être tenus à l'indemnisation des dommages indirects et notamment des éventuelles pertes d'exploitation.**

**Cette limitation s'applique à toute responsabilité du fait de nos produits, qu'elle résulte d'une législation française ou étrangère, en ce compris la responsabilité au titre des garanties légales ou conventionnelles ou du fait des produits défectueux.**

**8 - RETOURS**

Aucun retour de produits ne sera accepté sans notre accord exprès préalable. Les retours acceptés devront être réalisés dans un délai maximum de 7 jours à compter de notre acceptation et s'effectueront à nos frais et risques.

En cas de retours abusifs, une indemnité forfaitaire correspondant au prix des produits indûment retournés sera applicable au client. Seront considérés comme abusifs (i) les retours de produits consécutifs à un refus de livraison par un acheteur ne pouvant justifier la réalité des anomalies formulées (ii) les retours de produits non expressément et préalablement acceptés par nous ou effectués hors délais (iii) les retours de produits non-conservés par le client dans les conditions requises, notamment quant à leur température, et non restitués dans leur emballage d'origine.

Les retours abusifs n'ouvriront pas droit à remboursement ou remplacement des produits et les produits seront alors tenus à disposition du client pendant un délai maximum de 7 jours, délai au terme duquel nous serons autorisés à les détruire ou à en faire tout autre usage sans indemnisation du client.

**9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, PROTECTION DE NOS SAVOIR-FAIRE ET CONFIDENTIALITE**

**9.1** Le client s'engage à respecter nos droits de propriété intellectuelle (intégrant les marques, droits d'auteurs sur tous supports dont photographies, droits d'invention brevetables ou non, notamment sur nos recettes, dessins, modèles droits sui generis sur les bases de données…) et reconnaît qu'il n'est titulaire d'aucun droit sur ceux-ci. Il s'engage à prendre toutes mesures nécessaires afin de ne pas porter atteinte à notre image et à celle de nos produits. Le client s'engage à garantir une bonne utilisation exclusivement limitée à la commercialisation de nos produits et avec notre accord exprès, respectueuse, sans adjonction ni modification, des éléments graphiques, logos, visuels produits et tous autres éléments confiés pour des besoins promotionnels de nos produits et/ou figurant sur nos produits ou autres supports de vente.

**9.2** Les droits de propriété intellectuelle relatifs à nos recettes de fabrication et packaging ne peuvent être reproduits par le client sans notre accord exprès. Toute utilisation de supports ou matériels de vente ou de promotion, reprenant nos droits de propriété intellectuelle, est exclusivement réservée à la commercialisation de nos produits.

**9.3** Conformément à la directive (UE) 2016/943 sur la « protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués », ainsi qu'aux dispositions de l'article L. 151-1 et suivants du Code de commerce, notre société entend protéger, par le secret des affaires, ses savoir-faire, notamment en matière de fabrication de produits et de distribution, qui constituent des informations secrètes dans la mesure où il ne sont connus que par un nombre restreint de personnes et ne sont pas aisément accessibles aux tiers.

Les prix de vente de nos produits et les réductions de prix sont également des informations confidentielles qui ne peuvent, au titre du secret des affaires, être divulgués à des tiers sans notre accord exprès.

En conséquence, le client s'engage à une confidentialité absolue sur les informations et sur tout aspect du savoir-faire de notre société dont il aura connaissance à l'occasion de la négociation ou l'exécution des commandes auprès de notre société, notamment concernant les spécifications de nos produits et les droits de propriété intellectuelle attachés à nos produits, emballages et supports commerciaux et, plus généralement, aux informations industrielles, intellectuelles ou financières relatives à notre société et/ou à nos produits et supports de vente. Le client se porte fort du respect par ses salariés, préposés et dirigeants de la présente obligation.

**10 - RESERVE DE PROPRIETE - TRANSFERT DES RISQUES**

**Nous nous réservons la propriété des produits jusqu'à leur complet paiement qui s'entend du règlement effectif sur notre compte du prix, des frais afférents à la vente et des intérêts et pénalités éventuels.**

Les risques sont cependant transférés au client dès la livraison des produits au sens de l'article 4. Le client est donc responsable de leur conservation et de tous dommages qu'ils pourraient causer notamment au cours du stockage, d'opérations de manutention ou de transport du camion au point de vente ou de stockage du client. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation des produits et à souscrire une assurance couvrant tous dommages susceptibles d'être causés aux produits ou par ceux-ci dès leur livraison. Le client s'engage également, sous sa responsabilité, à procurer tous moyens requis pour la manutention des produits du camion du transporteur à son point de vente ou de stockage dans des conditions permettant la bonne conservation des produits notamment en terme de température.

Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, le client ne pourra pas donner les produits en gage ou les utiliser comme garantie. Par ailleurs, en cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers sur les produits, le client devra nous en informer sans délai afin de nous permettre de nous y opposer et de préserver nos droits.

En cas de défaut de paiement de tout ou partie d'une seule facture à son échéance, les produits encore impayés devront, à première demande de notre part, nous être immédiatement retournés aux frais et risques du client. En l'absence de restitution par le client, nous pourrons récupérer ou faire récupérer les produits dans les locaux du client qui s'engage à nous laisser, ou laisser toute personne mandatée par nous, pénétrer dans ses locaux à cet effet. En cas de revendication des produits, nous nous réservons le droit de faire dresser un inventaire et/ou mettre sous séquestre les produits impayés détenus par le client.

**11 - FORCE MAJEURE**

Nous ne pourrons être tenus responsables en cas d'inexécution de nos obligations due à un cas de force majeure. Outre les cas définis par la loi et la jurisprudence, la force majeure s'entend des évènements suivants : grève, arrêts de travail ou autres troubles sociaux, défauts de livraison des fournisseurs, indisponibilité d'un produit ou rupture de stock, défaut d'autorisation administrative notamment pour l'exportation et la revente, indisponibilité des

moyens de transport ou difficultés d'approvisionnement en produits ou matières premières, conséquences d'état d'urgence ou fermeture administrative de nos installations ou de celles de nos fournisseurs notamment pour raison sanitaire et, plus généralement, de tout évènement échappant à notre contrôle.
En cas d'impossibilité de respecter tout ou partie de nos obligations du fait d'un cas de force majeure, nous en informerons nos clients dans les meilleurs délais. Nous pourrons, selon les circonstances, soit annuler la commande, soit en suspendre l'exécution ou retarder la livraison sans que le client puisse réclamer une indemnisation à ce titre.

**12 – DONNEES PERSONNELLES**

Nous sommes responsables du traitement des données personnelles des dirigeants, salariés, collaborateurs ou préposés du client, entrant en contact avec nous au nom et pour son compte (ci-après les « Personnes Concernées »), aux fins notamment de la conclusion et de l'exécution des commandes, du paiement des factures, de la gestion de la prospection commerciale, des droits et d'éventuels litiges.
Les Personnes Concernées disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation, de retrait, d'effacement des données les concernant, du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur mort, du droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, du droit à la portabilité de leurs données, et de la possibilité d'introduire une réclamation devant la CNIL. Le client s'engage à communiquer, au plus tard au moment de la collecte de leurs données, aux Personnes Concernées, les informations contenues dans le présent article et dans notre politique de confidentialité mise à sa disposition et qui peut lui être adressée par email sur simple demande à tout moment. Le client s'engage à indemniser notre société de toute condamnation qu'elle pourrait subir du fait d'un manquement du client à ses obligations.

**13 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION - DROIT APPLICABLE**

Les présentes conditions générales et les contrats qu'elles régissent sont soumis au droit français. **Tout différend relatif aux présentes conditions ainsi qu'aux relations qu'elles régissent, sera soumis à la compétence du Tribunal compétent pour le ressort du siège social de notre société, même en cas de référé, de procédure sur requête, d'appel en garantie, de demande incidente ou de pluralité de défendeur.**

## ANNEXE INDICATEURS

Conformément aux dispositions de l'article L443-4 I du Code de Commerce, notre société fait référence, dans le présent document annexé à ses conditions générales de vente, aux indicateurs disponibles qu'elle consulte pour déterminer le prix de ses produits et les éventuelles variations de ces prix.

Au-delà des indicateurs listés ci-dessous qui correspondent aux principales matières premières entrant dans la fabrication de nos produits, nous pourrons également tenir compte d'autres indicateurs disponibles établis par l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires et pouvons être amenés à compléter ou modifier la présente liste en fonction des indicateurs pertinents que nous utiliserons.

### 1. Farine

Les indicateurs de prix du blé repris ci-dessous constituent des éléments significatifs de l'évolution du prix de la farine, qui peuvent par ailleurs être affectés par des éléments de qualité.

Les principales références utilisées par les marchés céréaliers comme indicateurs de prix de marché et leurs évolutions sont les cotations Euronext auxquelles nous nous référons :

- Marchés à Terme Euronext : publication quotidienne
- Blé tendre : https://derivatives.euronext.com/fr/products/commodities-futures/EBM-DPAR/cours-ble-de-meunerie-matif

### 2. Huile de colza

Les indicateurs ci-dessous révèlent les éléments significatifs de l'évolution du prix de l'huile de colza, qui peut par ailleurs être affecté par des éléments de qualité :

Marchés à Terme Euronext : publication quotidienne :
. Graines de colza :
https://derivatives.euronext.com/fr/products/commodities-futures/ECO-DPAR
. Tourteaux de colza :
https:/derivatives.euronext.com/fr/products/commodities-options/OSM-DPAR
. Huile de colza :
https://derivatives euronext.com/fr/products/commodities-futures/RSO-DPAR

### 3. Poudre de lait entier

En fonction de son origine géographique, le cours hebdomadaire ATLA du lait entier en poudre constitue un élément significatif de l'évolution du prix de cette matière, qui peut par ailleurs être affecté par des éléments de qualité. C'est l'indicateur auquel nous nous référons :

https://www.clal.it/en/index.php?section=wmp_francia

### 4. Œufs

L'indicateur ci-dessous, que nous retenons, constitue un élément significatif de l'évolution du prix des œufs, qui peut par ailleurs être affecté par des éléments de qualité :

https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/animals-and-animal-products/animal-products/eggs#marketmonitoring

### 5. Sucre

Les rapports mensuels France Agrimer (www.Franceagrimer.fr / Filière sucre) constituent des indicateurs représentatifs de l'évolution du prix du sucre que nous prenons en compte, notamment par zone géographique en communauté européenne.

### 6. Chocolat (cacao, poudre de cacao, beurre de cacao)

Il s'agit de produits de seconde transformation achetés auprès d'industriels, ils ne constituent pas des matières premières agricoles au sens de l'annexe 1 du Traité Fondateur de l'Union Européenne, et les cotations sur les marchés à termes des fèves de cacao notamment ne sont pas représentatives des variations de prix. Nous ne retenons donc pas d'indicateur pour ces produits.

Nos prix étant fixés généralement pour des périodes de plusieurs mois au moins, nous tenons compte de la tendance de variation à la hausse ou à la baisse des indicateurs susvisés pour fixer notre prix.
Tourteaux de colza: https:/derivatives.euronext.com/fr/products/commodities-options/OSM-DPAR
Huile de colza : https://derivatives euronext.com/fr/products/commodities-futures/RSO-DPAR

Autres indicateurs : Les critères de qualité, origine, traçabilité, etc. sont pris en compte dans les contrats de la filière des oléagineux et plantes riches en protéines au travers notamment des RUFRA et formules INCOGRAINS : https://www.incograin.com/default.asp

Les autres matières premières d'origine agricole sont achetées auprès d'industriels de seconde transformation et/ou sont exemptés de l'application du texte en vigueur.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LES LIVRAISONS EN BELGIQUE (FR)

## Article 1. APPLICATION - OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute commande passée à notre Société pour une livraison en Belgique implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur toutes stipulations émanant de l'acheteur, notamment celles de ses conditions d'achat, de ses bons de commande ou de tous autres documents, non expressément acceptés par nous. Toutes les dérogations requièrent une confirmation écrite expresse de la Société pour être valables, et de telles dérogations ne s'appliquent qu'au point particulièrement visé. Aucune tolérance sur l'application des dispositions des présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation à nous en prévaloir ultérieurement.

## Article 2. COMMANDES

Nos commandes sont passées par téléphone ou par télécopie. Elles sont fermes pour l'acheteur dès leur saisie dans notre système informatique. Aucune annulation ou modification de commande ne peut être acceptée postérieurement. Les commandes doivent être passées au plus tard à 12 heures la veille du jour prévu de livraison. Les offres de notre société sont faites dans les limites des stocks disponibles. L'indisponibilité d'un produit, pour quelque raison que ce soit, ne peut ouvrir droit à aucune indemnité de notre part. Le bénéfice d'une commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans notre accord exprès et préalable.

## Article 3. PRIX

Nos produits sont facturés aux prix fixés sur la base du tarif en vigueur à la date de la commande. Nos prix tarifs s'entendent franco pour toute commande d'un montant minimum de 200 € (prix départs pour toute commande inférieure à ce montant), TVA et autres taxes non comprises qui sont facturées en sus.

## Article 4. DELAIS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont payables au domicile de leur émetteur par prélèvement automatique à 7 jours francs, sauf dérogation expresse. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

En cas de défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, nous nous réservons le droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de tous dommages-intérêts qui pourraient être réclamés :

- de constater la résolution de plein droit du contrat de vente des produits facturés et, le cas échéant de tous les autres contrats de vente et/ou

- d'exiger le paiement immédiat de tout montant nous restant dû, et/ou

- de suspendre l'exécution de toutes commandes ou livraison en cours.

- d'exiger le paiement comptant de toutes nouvelles factures.

Tout retard de paiement donnera également lieu, sans mise en demeure préalable et sans préjudice à l'application d'intérêts de retard au taux applicable conformément à la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales ainsi qu'à l'application d'une indemnité de retard équivalent à 10 % du montant de la facture avec un minimum de EUR 250. Les indemnités seront appliquées par jour de retard et calculées à compter de l'échéance initiale de la facture en cause. Tous frais engagés au titre de recouvrement, comprenant notamment les frais de retour d'impayé, les honoraires d'avocats et d'officiers ministériels seront par ailleurs facturés à l'acheteur. Les paiements partiels sont réputés s'imputer en priorité sur les pénalités de retard, les intérêts et les créances les plus anciennes.

## Article 5. LIVRAISONS – RECLAMATIONS

La livraison s'entend de la sortie des produits du camion du transporteur ou de la sortie des entrepôts en cas d'enlèvement par l'acheteur. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Hormis le dol de notre Société, le non-respect des délais de livraison ne peut permettre ni l'annulation ou la résiliation de la commande ou des commandes en cours et n'ouvre droit à aucune indemnité pour l'acheteur. En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs produits commandés, nous en avisons l'acheteur et sommes autorisés à procéder à des livraisons partielles. La quantité des produits livrés peut varier, à la hausse dans les limites indiquées sur nos catalogues ou tarifs pour les produits commandés au poids, au volume ou à la pièce. Aucune réclamation au titre d'une livraison partielle ou d'une variation dans les quantités livrées dans les limites sus-indiquées ne sera acceptée. L'acheteur doit procéder au titre d'une livraison, à tous examens et tests nécessaires pour déceler les éventuels avaries, manquants, défauts de température ou autres vices apparents ou non-conformité des produits livrés au bordereau d'expédition ou à la commande. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur à dater de la réception des produits conformément aux dispositions de la loi du 3 mai 1999 relative au transport de choses par route, toute réserve ou refus de livraison pour les motifs ci-dessus indiqués devra, pour être pris en compte par notre société, être formulé par écrit sur la facture tenant lieu de bon de livraison dont un double sera remis au transporteur. Par dérogation aux dispositions ci-dessus, les avaries ou vices (autres que ceux liés à la température) qui ne peuvent être raisonnablement décelés à la livraison devront, pour être pris en compte par notre société, faire l'objet de réclamations dans un délai maximum de 48 heures à compter de la livraison, par fax et courrier recommandé avec accusé de réception à notre siège social. Il appartient à l'acheteur pour que sa réclamation soit prise en compte, de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou avaries déclarés et de nous laisser toute facilité pour procéder à leur constatation. Les produits sont emballés par nos soins (par ex. dans une caisse en carton). L'acheteur doit procéder à l'élimination desdits emballages des produits conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6. GARANTIE DES PRODUITS

Nous garantissons que les produits livrés répondent aux caractéristiques décrites dans nos catalogues, guides d'utilisation, modes d'emploi ou emballages. Nous garantissons également que les produits livrés ont été stockés, jusqu'à leur livraison, à la température requise (2° à 4° pour les produits frais et - 18° minimum pour les produits surgelés) et sont conformes aux normes sanitaires et vétérinaires applicables. La garantie ne s'applique pas et notre responsabilité ne peut être mise en cause, dans les cas où la défectuosité de nos produits résulte I) d'un usage non conforme aux conditions décrites dans nos guides d'utilisation. modes d'emploi ou sur l'emballage des produits (II) d'un usage des produits au-delà de leur date limite de conservation (III) du défaut de conservation des produits, après leur livraison, à température ou dans les conditions requises (IV) d'une modification de toute nature (notamment par incorporation ou mélange avec un autre produit) opérée par l'acheteur sur nos produits et non expressément autorisé dans nos guides d'utilisation, modes d'emploi ou sur leurs emballages. Notre garantie s'applique pour les utilisations de nos produits expressément définies dans notre documentation. Tout autre usage est laissé à la libre appréciation de l'acheteur qui, en sa qualité de professionnel, sera seul juge et responsable du choix des produits commandés et de l'usage qu'il souhaite faire de ceux-ci. Toute réclamation au titre de la garantie de nos produits, et hors les cas visés à l'article 5, devra, pour être prise en compte nous être adressée, par fax et courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai maximum de 48 heures à compter de la découverte de cette défectuosité - ce délai constituant le bref délai au sens de l'article 1648 du Code civil. Il appartiendra à l'acheteur, pour que sa réclamation soit prise en compte, de fournir toute justification quant à la réalité des réclamations formulées et de nous laisser toute facilité pour procéder à leur constatation à défaut de quoi il en supportera toutes les conséquences.

Article 7. CONSEQUENCES DES RECLAMATIONS - RESPONSABILITE

Notre responsabilité au titre des réclamations, formulées conformément aux dispositions des articles 5 et 6, est limitée, dans tous les cas et à l'exclusion de toute autre indemnité, à notre choix, au remboursement du prix des produits ou à leur remplacement et ce, moyennant restitution, à notre demande des produits défectueux ou non conformes. Nous ne pourrons être tenus à l'indemnisation des dommages indirects et notamment du manque à gagner ou des éventuelles pertes d'exploitation de chiffre d'affaires, de clientèle ou de réputation. Cette limitation s'applique à toute responsabilité du fait de nos produits, qu'elle résulte d'une législation belge ou étrangère, en ce compris la responsabilité au titre de la garantie légale des vices cachés ou la responsabilité du fait des produits défectueux telle que prévue par la directive européenne 85/374 du 25 juillet 1985 et ses lois de transposition internes.

Article 8. RETOURS

En dehors des cas prévus à l'article 5 ci-dessus, aucun retour de produits ne pourra être effectué sans notre acceptation expresse et préalable. Les retours de produits acceptés devront être réalisés dans un délai maximum de 7 jours à compter de l'acceptation. Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 9, tous les retours consécutifs à un refus de livraison ou expressément et préalablement acceptés par nous seront effectués à nos frais et risques. En cas de retours abusifs, nous nous réservons le droit de réclamer à l'acheteur une indemnité forfaitaire correspondant au prix des produits indûment retournés. Seront considérés comme abusif I) les retours de produits consécutifs à un refus de livraison par un acheteur ne pouvant justifier la réalité des anomalies formulées sur son bon de livraison II) les retours de produits non expressément et préalablement acceptés par nous ou effectués hors délais III) les retours de produits non conservés par l'acheteur dans les conditions requises, notamment quant à leur température et non restitués dans leur emballage d'origine. Les retours abusifs ne pourront ouvrir droit à remboursement ou remplacement des produits. Les produits seront alors tenus à disposition de l'acheteur pendant un délai maximum de 7 jours, au terme duquel nous serons autorisés à les détruire.

Article 9. RESERVE DE PROPRIETE - TRANSFERT DES RISQUES

Nous nous réservons la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix de vente et des intérêts, frais et accessoires. A cet égard ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la remise de traite, chèque ou tout autre titre créant une obligation de payer. Le paiement ne sera réputé effectué que lors de l'encaissement effectif du prix. Toutefois, les risques sont transférés à l'acheteur dès la livraison des produits telle que définie à l'article 3. L'acheteur aura la garde des produits vendus, sous réserve de propriété et devra en supporter les risques de perte ou de dommage quelle qu'en soit la cause. L'acheteur est donc tenu responsable de la destruction comme de toute détérioration des produits, ou de toute autre perte ou dommages du fait des produits, pouvant survenir notamment au cours du stockage, d'opérations de manutention ou de transport, notamment du camion au point de vente ou de stockage de l'acheteur. L'acheteur s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation des produits et à souscrire, une police d'assurance destinée à couvrir tous dommages et sinistres susceptibles d'être causés aux produits ou par ceux-ci dès leur livraison. L'acheteur s'engage également, sous sa responsabilité, à procurer tous moyens nécessaires pour assurer la manutention des produits du camion du transporteur à son point de vente ou de stockage dans des conditions permettant la conservation des produits dans les conditions requises.

Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, l'acheteur ne devra pas donner les produits en gage ou les utiliser d'une quelconque façon comme garantie. Par ailleurs, en cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers sur les produits, l'acheteur devra Impérativement nous en informer sans délai afin de nous permettre de nous y opposer et de préserver nos droits. En tout état de cause, la clause de réserve de propriété demeure applicable même en cas de saisie. En cas de défaut de paiement d'une seule facture à son échéance ou d'une fraction du prix, les produits devront, à notre demande, nous être immédiatement retournés aux frais et risques de l'acheteur. En l'absence de restitution par l'acheteur, nous pourrons nous-même, récupérer les produits dans les locaux de l'acheteur à ses frais et risques. L'acheteur s'engage expressément à nous laisser ou laisser toute personne, mandatée par nos soins à cet effet, pénétrer dans ses locaux pour procéder à la récupération des produits. En cas de redressement, dissolution ou liquidation judiciaire du client, les produits ou leur prix, en cas de revente pourront être revendiqués conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. En cas de revendication des produits, nous nous réservons le droit de faire dresser un inventaire et/ou mettre sous séquestre les dossiers Impayés détenus pur l'acheteur. En cas de revendication des produits pour non-paiement partiel ou total, les produits en stock seront réputés correspondre aux créances impayées. Toute somme antérieurement payée nous restera acquise à titre de clause pénale.

Article 10. FORCE MAJEURE

Nous ne pourrons en aucun cas être tenus pour responsables en cas de manquement à nos obligations contractuelles résultant d'un événement constitutif de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement échappant à notre contrôle tel que notamment incendie, inondation, tempête, tremblements de terre et autres catastrophes naturelles, guerre, émeutes et révolutions, grève, arrêts de travail ou autres mouvements sociaux au sein de notre personnel ou de celui de nos fournisseurs ou prestataires, occupations d'usines ou de locaux, décisions administratives, fait du prince, interruption des moyens de transport ou impossibilité d'approvisionnement en produits ou matières premières. En cas d'impossibilité de respecter tout ou partie de nos obligations du fait d'un cas de force majeure, nous en informerons nos acheteurs dans les meilleurs délais. Nous pourrons alors, selon les circonstances,

soit annuler la commande, soit en suspendre l'exécution ou retarder la livraison sans que l'acheteur puisse réclamer une quelconque indemnisation à ce titre ou qu'il puisse annuler sa commande, sauf accord exprès et préalable de notre part. En cas de suspension de la commande, l'acheteur s'oblige à prendre toutes les dispositions nécessaires pour proroger, à ses frais, la validité de ses moyens de paiement pendant la durée de suspension de la commande et jusqu'au moment où la livraison pourra être effectuée.

Article 11. NULLITE

Si une disposition ou partie d'une disposition de ces conditions générales ou du contrat auquel ces conditions générales sont applicables, était nulle, les autres dispositions de ces conditions générales ou des contrats auxquels elles sont applicables, restent en vigueur.

Article 12. DONNEES PERSONNELLES

Nous sommes responsables du traitement des données personnelles des dirigeants, salariés, collaborateurs ou préposés du client, entrant en contact avec nous au nom et pour son compte (ci-après les « Personnes Concernées »), aux fins notamment de la conclusion et de l'exécution des commandes, du paiement des factures, de la gestion de la prospection commerciale, des droits et d'éventuels litiges.

Les Personnes Concernées disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation, de retrait, d'effacement des données les concernant, du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur mort, du droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, du droit à la portabilité de leurs données, et de la possibilité d'introduire une réclamation devant l'Autorité de protection des données compétente. Le client s'engage à communiquer, au plus tard au moment de la collecte de leurs données, aux Personnes Concernées, les informations contenues dans le présent article et dans notre politique de confidentialité mise à sa disposition et qui peut lui être adressée par email sur simple demande à tout moment. Le client s'engage à indemniser notre société de toute condamnation ou dommage qu'elle pourrait subir du fait d'un manquement du client à ses obligations.

Article 13. ATTRIBUTION DE JURIDICTION - DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes conditions générales de vente ainsi que tous les contrats conclus dans leur cadre seront soumises au droit belge.

Tous litiges survenant entre le vendeur et le client seront de la compétence exclusive des Tribunaux Francophones de Bruxelles. Toutefois, ce dernier conserve le choix de saisir le tribunal compétent au lieu du domicile du client. En cas de contestation sur l'interprétation de ces conditions générales, le texte français prévaut.

# ALGEMENE VERKOOPSVOORWAARDEN VOOR LEVERINGEN IN BELGIË (NL)

Artikel 1. TOEPASSING - AFDWINGBAARHEID VAN DE ALGEMENE VERKOOPSVOORWAARDEN

Elke bestelling bij onze vennootschap voor levering in België houdt de aanvaarding in van deze algemene verkoopsvoorwaarden, die voorrang hebben op alle bepalingen van koper, in het bijzonder zijn inkoopvoorwaarden, zijn aankooporders of andere documenten die niet uitdrukkelijk door ons zijn aanvaard. Alle afwijkingen vereisen de uitdrukkelijke schriftelijke bevestiging van de vennootschap om geldig te zijn, en dergelijke afwijkingen gelden alleen voor het specifieke punt in kwestie. Geen enkele afwijking van de toepassing van de bepalingen van deze algemene voorwaarden kan worden geïnterpreteerd als een verklaring van afstand van ons recht om er op een later tijdstip gebruik van te maken.

Artikel 2. BESTELLINGEN

Onze bestellingen worden telefonisch of per fax geplaatst. Ze zijn bindend voor koper zodra deze in ons computersysteem worden ingevoerd. Vervolgens worden geen annuleringen of wijzigingen van de bestelling aanvaard. Bestellingen dienen uiterlijk om 12.00 uur op de dag voor de geplande leveringsdatum te worden geplaatst. De aanbiedingen van onze vennootschap worden gedaan binnen de grenzen van de beschikbare voorraden. De niet-beschikbaarheid van een product, om welke reden dan ook, geeft geen recht op enige vergoeding door ons. Het voordeel van een bestelling is persoonlijk voor koper en kan niet worden overgedragen zonder onze uitdrukkelijke voorafgaande toestemming.

Artikel 3. PRIJZEN

Onze producten worden gefactureerd tegen de prijzen die zijn vastgesteld op basis van de prijslijst die van kracht is op de datum van de bestelling. Onze prijzen gelden franco voor elke bestelling voor een minimumbedrag van 200 EUR (prijzen af fabriek voor elke bestelling onder dit bedrag), waarbij niet inbegrepen btw en andere belastingen extra in rekening worden gebracht.

Artikel 4. BETALINGSTERMIJNEN EN -VOORWAARDEN

Facturen worden binnen 7 dagen betaald aan de woonplaats van hun verstrekker via automatische afschrijving, tenzij uitdrukkelijk anders vermeld. Er wordt geen korting verleend in geval van vervroegde betaling. In geval van niet-betaling van een factuur op de vervaldag behouden wij ons het recht voor, zonder voorafgaande ingebrekestelling en onverminderd eventuele te vorderen schadevergoedingen:

- de verkoopovereenkomst betreffende de gefactureerde producten en, indien van toepassing, van alle andere verkoopovereenkomsten van rechtswege te ontbinden, en/of

- onmiddellijke betaling van enig aan ons verschuldigd bedrag te eisen, en/of

- de uitvoering van lopende bestellingen of leveringen op te schorten.

- contante betaling voor alle nieuwe facturen te eisen.

Elke laattijdige betaling geeft bovendien, zonder voorafgaande ingebrekestelling, aanleiding tot toepassing van vertragingsrente tegen de geldende rentevoet overeenkomstig de wet van 2 augustus 2002 betreffende de bestrijding van betalingsachterstand bij handelstransacties, alsook tot toepassing van een vergoeding voor betalingsachterstand ten belope van 10% van het factuurbedrag met een minimum van 250 EUR. De vergoedingen worden toegepast per dag vertraging en berekend vanaf de oorspronkelijke vervaldatum van de betreffende factuur. Alle kosten in verband met de invordering, met inbegrip van met name de kosten voor het retourneren van onbetaalde producten, het honorarium van advocaten en deurwaarders, zullen eveneens bij koper in rekening worden gebracht. Gedeeltelijke betalingen worden geacht met voorrang te worden verrekend ten aanzien van de oudste boetes voor betalingsachterstand, rente en vorderingen.

Artikel 5. LEVERINGEN - KLACHTEN

Onder levering wordt verstaan het lossen van de producten uit de vrachtwagen van de vervoerder of, in geval van afhaling door koper, het vertrek van de producten uit de magazijnen. De levertijden worden slechts bij wijze van indicatie gegeven. Tenzij sprake is van een tekortkoming van onze vennootschap, kan de niet-naleving van de leveringstermijnen niet leiden tot annulering of beëindiging van de bestelling of lopende bestellingen en geeft dit koper geen recht op enige schadevergoeding. In geval van niet-beschikbaarheid van een of meerdere bestelde producten stellen wij koper hiervan op de hoogte en zijn wij bevoegd over te gaan tot deelleveringen. De hoeveelheid geleverde producten kan meer bedragen binnen de grenzen van onze catalogi of prijzen voor producten die per gewicht, volume of stuk zijn besteld. Er wordt geen claim op gedeeltelijke levering of wijziging van de geleverde hoeveelheden binnen de bovenstaande grenzen aanvaard. Koper is verplicht alle noodzakelijke onderzoeken en tests uit te voeren bij levering om eventuele

schade, ontbrekende producten, temperatuurs- of andere zichtbare gebreken of het niet voldoen van de geleverde producten aan de vrachtbrief of de bestelling vast te stellen. Onverminderd de bepalingen die ten aanzien van de vervoerder in acht moeten worden genomen vanaf de datum van ontvangst van de producten in overeenstemming met de bepalingen van de wet van 3 mei 1999 betreffende het vervoer van goederen over de weg, moet elk voorbehoud of elke weigering van levering om de hierboven vermelde redenen door onze vennootschap schriftelijk worden geformuleerd op de factuur die de pakbon vervangt waarvan een afschrift aan de vervoerder wordt verstrekt. In afwijking van bovenstaande bepalingen, moet in verband met alle schade of gebreken (andere dan die verband houden met de temperatuur) die redelijkerwijs niet kunnen worden vastgesteld bij levering om door onze vennootschap in aanmerking te worden genomen, binnen een termijn van maximaal 48 uur na levering, per fax en aangetekende brief met ontvangstbewijs een klacht worden ingediend bij onze maatschappelijke zetel. Het is de verantwoordelijkheid van koper om alle bewijzen te verstrekken met betrekking tot het bestaan van de aangegeven gebreken of schade en om ons alle medewerking te verlenen om deze gebreken of schade vast te stellen. De producten worden door ons verpakt (bijvoorbeeld in een kartonnen doos). Koper dient zich van de genoemde productverpakking te ontdoen in overeenstemming met de geldende voorschriften.

Artikel 6. PRODUCTGARANTIE

Wij garanderen dat de geleverde producten voldoen aan de in onze catalogi, gebruiksaanwijzingen, instructies of verpakkingen beschreven kenmerken. Wij garanderen tevens dat de geleverde producten tot aan levering op de gewenste temperatuur (2° tot 4° voor verse producten en -18° voor diepvriesproducten) zijn opgeslagen en voldoen aan de geldende gezondheids- en veterinaire normen. De garantie is niet van toepassing en wij kunnen niet aansprakelijk worden gesteld in gevallen waarin het defect van onze producten het gevolg is van, (I) een gebruik dat niet voldoet aan de voorwaarden beschreven in onze gebruikershandleidingen, instructies voor gebruik of op de verpakking van de producten, (II) het gebruik van de producten buiten de houdbaarheidsdatum, (III) het niet bewaren van de producten, na levering, op de vereiste temperatuur of onder de vereiste voorwaarden, (IV) een wijziging van welke aard dan ook (in het bijzonder door opname in of vermenging met een ander product) die door koper aan onze producten is aangebracht en die niet uitdrukkelijk is toegestaan in onze gebruikershandleidingen, instructies of verpakkingen. Onze garantie is van toepassing op het gebruik van onze producten zoals dat uitdrukkelijk in onze documentatie is gedefinieerd. Elk ander gebruik wordt overgelaten aan de vrije beoordeling van koper, die in zijn hoedanigheid van beroepsbeoefenaar als enige bevoegd is tot en verantwoordelijk is voor de keuze van de bestelde producten en het gebruik dat hij ervan wenst te maken. Elke claim op de garantie van onze producten, en behalve in de gevallen bedoeld in artikel 5, dient ons, om in behandeling te worden genomen, per fax en per aangetekende brief met ontvangstbewijs te worden toegezonden binnen een termijn van ten hoogste 48 uur na de ontdekking van het gebrek - deze termijn vormt de korte termijn in de zin van artikel 1648 van het Burgerlijk Wetboek. Opdat de vordering in behandeling wordt genomen, dient koper alle bewijzen te verstrekken met betrekking tot de gegrondheid van de ingediende vorderingen en ons alle medewerking te verlenen zodat wij de gegrondheid ervan kunnen verifiëren, bij gebreke waarvan koper alle gevolgen zal dragen.

Artikel 7. GEVOLGEN VAN CLAIMS - AANSPRAKELIJKHEID

Onze aansprakelijkheid voor claims, geformuleerd in overeenstemming met de bepalingen van de artikelen 5 en 6, is in alle gevallen en met uitsluiting van elke andere schadevergoeding, naar onze keuze, beperkt tot de terugbetaling van de prijs van de producten of hun vervanging, en zulks tegen het op ons verzoek retourneren van defecte of niet-conforme producten. Wij zijn niet aansprakelijk voor de vergoeding van indirecte schade, in het bijzonder winstderving of mogelijk exploitatie-, omzet-, klanten- of reputatieverlies. Deze beperking is van toepassing op elke aansprakelijkheid voor onze producten, ongeacht of deze voortvloeit uit de Belgische of buitenlandse wetgeving, met inbegrip van de wettelijke garantie voor verborgen gebreken of de aansprakelijkheid voor producten met gebreken zoals voorzien in de Europese richtlijn 85/374 van 25 juli 1985 en haar interne omzettingswetten.

Artikel 8. RETOURZENDINGEN

Behalve in de gevallen voorzien in artikel 5 hierboven, kunnen de producten niet worden teruggestuurd zonder onze uitdrukkelijke en voorafgaande aanvaarding daarvan. Aanvaarde retourzendingen moeten binnen een termijn van maximaal 7 dagen na aanvaarding worden verzonden. Onverminderd het bepaalde in artikel 9 zijn alle retourzendingen na een weigering van de levering of na uitdrukkelijke en voorafgaande aanvaarding door ons, voor onze rekening en risico. In geval van onrechtmatige retourzendingen behouden wij ons het recht voor om van koper een forfaitaire schadevergoeding te eisen die overeenkomt met de prijs van de ten onrechte geretourneerde producten. Onrechtmatige retourzendingen zijn I) retourzendingen van producten na een weigering van de levering door een koper die het bestaan van de op zijn pakbon geformuleerde afwijkingen niet kan bewijzen, II) retourzendingen van producten die niet uitdrukkelijk en vooraf door ons zijn aanvaard of die na het verstrijken van de termijn zijn verstuurd, III) retourzendingen van producten die niet zijn bewaard door koper onder de vereiste voorwaarden, met name met betrekking tot de temperatuur, en die niet zijn geretourneerd in hun originele verpakking. Onrechtmatige retourzendingen geven geen recht op terugbetaling of vervanging van de producten. De producten zullen dan gedurende maximaal 7 dagen ter beschikking van koper worden gehouden, na afloop waarvan wij gerechtigd zijn deze te vernietigen.

Artikel 9. EIGENDOMSVOORBEHOUD - OVERDRACHT VAN RISICO'S

Wij behouden ons de eigendom van de verkochte producten voor tot de volledige betaling van de verkoopprijs en de rente, kosten en bijkomende kosten. In dit verband vormt de overlegging van een wissel, cheque of ander waardepapier dat een verplichting tot betaling doet ontstaan geen betaling in de zin van dit artikel. Betaling wordt pas geacht te zijn geschied op het moment waarop de prijs daadwerkelijk is ontvangen. Het risico gaat echter over op koper zodra de producten zijn geleverd zoals gedefinieerd in artikel 3. Koper is verantwoordelijk voor de verkochte producten, onder voorbehoud van het eigendomsvoorbehoud en draagt het risico van verlies of schade, ongeacht de oorzaak daarvan. Koper is derhalve aansprakelijk voor de vernietiging of verslechtering van de producten, of voor elk ander verlies of schade die door de producten wordt veroorzaakt, met name tijdens de opslag, de behandeling of het vervoer, in het bijzonder vanaf de vrachtwagen naar het verkooppunt of de opslagplaats van koper. Koper verbindt zich er dan ook toe om alle nodige zorg te dragen voor de bewaring en het behoud van de producten en om een verzekering af te sluiten die de schade en vorderingen die aan of door de producten kunnen worden veroorzaakt, dekt vanaf het moment dat deze worden geleverd. Koper verbindt zich er tevens toe om, onder zijn verantwoordelijkheid, alle nodige middelen ter beschikking te stellen om de behandeling van de producten van de vrachtwagen van de vervoerder op zijn verkooppunt of opslagplaats te verzekeren onder voorwaarden die het mogelijk maken de producten onder de vereiste voorwaarden op te slaan. Zolang de prijs niet volledig is betaald, zal koper de producten niet verpanden of op enigerlei wijze als zekerheid gebruiken. Bovendien moet koper ons in geval van inbeslagneming of andere interventie door derden ten aanzien van de producten onverwijld op de hoogte brengen, zodat wij ons daartegen kunnen verzetten en onze rechten kunnen behouden. In ieder geval blijft het beding van eigendomsvoorbehoud ook in geval van inbeslagneming van toepassing. In geval van niet-betaling van een factuur op de vervaldag of een gedeelte van de prijs, moeten de producten, op ons verzoek, onmiddellijk aan ons worden teruggestuurd op kosten en risico van koper. Bij gebrek aan een retourzending door koper kunnen wij de producten zelf op zijn kosten en voor zijn risico terughalen bij koper. Koper verbindt zich er uitdrukkelijk toe om ons of elke persoon die daartoe door ons is gemachtigd, toegang te verlenen tot zijn bedrijf om de producten terug te halen. In geval van gerechtelijke reorganisatie, ontbinding of vereffening van de klant kunnen de producten of de prijs ervan, in geval van wederverkoop, worden gevorderd in overeenstemming met de geldende wettelijke en reglementaire bepalingen. In geval van een claim voor de producten behouden wij ons het recht voor om een inventarisatie te laten opmaken en/of de onbetaalde producten van koper in bewaring te houden. In geval van gehele of gedeeltelijke niet-betaling van de producten, worden de producten in voorraad geacht overeen te komen met de onbetaalde vorderingen. Het eventueel eerder betaalde bedrag blijft bij wijze van boetebeding bij ons.

Artikel 10. OVERMACHT

In geen geval kunnen wij aansprakelijk worden gesteld voor een schending van onze contractuele verplichtingen als gevolg van een geval van overmacht. Onder overmacht wordt verstaan elke gebeurtenis die buiten onze macht ligt, zoals brand, overstroming, storm, aardbeving en andere natuurrampen, oorlog, oproer en revoluties, staking, werkonderbrekingen of andere sociale bewegingen onder onze medewerkers of die van onze leveranciers of dienstverleners, bezetting van fabrieken of gebouwen, administratieve beslissingen, overheidsmaatregelen, onderbreking van transportmiddelen of de onmogelijkheid om producten of grondstoffen te leveren. In het geval dat het door overmacht onmogelijk is om geheel of gedeeltelijk aan onze verplichtingen te voldoen, zullen wij kopers daarvan zo spoedig mogelijk op de hoogte stellen. Wij kunnen dan, afhankelijk van de omstandigheden, ofwel de bestelling annuleren, de uitvoering ervan opschorten of de levering uitstellen zonder dat koper hiervoor enige schadevergoeding kan eisen of zijn bestelling kan annuleren, tenzij wij dit uitdrukkelijk van tevoren zijn overeengekomen. In geval van opschorting van de bestelling verbindt koper zich ertoe alle nodige maatregelen te nemen om, op zijn kosten, de geldigheid van zijn betaalmiddelen te verlengen tijdens de periode van opschorting van de bestelling en tot het moment waarop de levering kan worden uitgevoerd.

Artikel 11. NIETIGHEID

Indien enige bepaling of een deel van een bepaling van deze algemene voorwaarden of de overeenkomst waarop deze algemene voorwaarden van toepassing zijn, ongeldig is, blijven de overige bepalingen van deze algemene voorwaarden of de overeenkomsten waarop zij van toepassing zijn, van kracht.

11. PERSOONLIJKE GEGEVENS

Wij zijn verantwoordelijk voor het verwerken van de persoonsgegevens van de managers, bedienden, medewerkers of agenten van de cliënt, die in naam en voor zijn rekening met ons in contact komen (hierna de “Betrokkenen”), voor de doeleinden in het bijzonder in het kader van uitvoeringen van bestellingen, betalingen van facturen, beheer van commerciële prospectie, rechten en eventuele geschillen.

De betrokkenen hebben recht op toegang, verzet, rectificatie, beperking, intrekking, wissing van gegevens die op hen betrekking hebben, het recht om richtlijnen vast te stellen met betrekking tot het lot van hun persoonsgegevens na hun dood, het recht om niet het onderwerp uit te maken van een individueel geautomatiseerd besluit, het recht op de overdraagbaarheid van hun gegevens en de mogelijkheid om een klacht in te dienen bij de bevoegde gegevensbeschermingsautoriteit. De cliënt verbindt zich ertoe om, uiterlijk bij het verzamelen van hun gegevens, de betrokkenen de informatie in dit artikel en in het vertrouwelijkheidsbeleid ter beschikking te stellen, deze informatie kan per e-mail worden toegezonden op eenvoudig verzoek. De cliënt gaat ermee akkoord om ons bedrijf te vrijwaren voor elke veroordeling of schade die het kan lijden als gevolg van het niet nakomen van zijn verplichtingen.

Artikel 12. BEVOEGDE RECHTBANK - TOEPASSELIJK RECHT - TAAL

Deze algemene verkoopsvoorwaarden en alle overeenkomsten die in het kader daarvan worden gesloten, zijn onderworpen aan Belgisch recht. Alle geschillen die tussen verkoper en koper ontstaan, vallen onder de exclusieve bevoegdheid van de Franstalige rechtbanken van Brussel. Koper behoudt echter de mogelijkheid om de zaak aanhangig te maken bij de bevoegde rechter in plaats van de woonplaats van koper. In geval van een geschil over de interpretatie van deze algemene voorwaarden, geldt de Franstalige versie daarvan.